



DEPARTEMENT DE L'OISE (60)

COMMUNE DE LABOISSIERE EN THELLE

Approbation

20/03/2023 APPROBATION VERDI

Date	19/07/2021	Modifications	ARRRET
	20/03/2023		APPROBATION

Règlement Graphique

Pièce n° 3
Echelle 1:5 000
Orientation

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Légende

Zones du PLU

- Zone urbaine ancienne (UA)
- Zone d'habitat du Petit Fercourt en continuité de Saint-Geneviève (UB)
- Zone urbaine pavillonnaire à vocation principale d'habitat (UC)
- Zone urbaine spécifique aux équipements publics (UP)
- Zone industrielle (UI)
- Zone urbaine à vocation ferroviaire (UY)
- Zone de développement économique (2AUe), dont l'urbanisation dépend d'une évolution du PLU
- Zone à urbaniser sur le long terme à vocation d'habitat (2AUh), dont l'urbanisation dépend d'une évolution du PLU
- Zone à vocation d'habitat immédiatement urbanisable (1AUh)
- Zone agricole (A)
- Zone naturelle et forestière (N)
- Secteur naturel de protection des points de captage d'eau potable (Ne)
- Secteur naturel accueillant une urbanisation peu dense (Nh)

Prescription d'urbanisme

- Espace Boisé Classé (EBC), au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé (ER), au titre de l'article L.151-41 du code de l'urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Chemin à préserver, au titre de l'article L.151-38 du code de l'urbanisme
- Interdiction d'accès
- Puit à préserver, au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Mare à protéger, au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Patrimoine bâti à protéger, au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Calvaire à protéger, au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

